



Le 8 mars 2001

Sommet de Stockholm: concrètement, vers une Europe plus compétitive

L'objectif du sommet de Stockholm doit être de maintenir et renforcer la dynamique créée au printemps dernier par les gouvernements de l'UE réunis à Lisbonne. Ce sommet s'est conclu sur une liste d'objectifs visant à faire de l'Union "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

Les Etats membres ont souscrit avec enthousiasme aux objectifs et engagements du sommet de Lisbonne mais, malgré quelques progrès dans certains domaines, les réalisations ne sont guère manifestes. En particulier, alors que nombre des objectifs de Lisbonne exigent une action dans les États membres, ni ceux-ci, ni la Commission européenne n'ont poursuivi la mise en œuvre au niveau national. L'accent semble être mis sur l'analyse plutôt que l'action. C'est pourquoi l'UNICE lance aujourd'hui un appel aux gouvernements de l'Union, pour qu'ils évaluent clairement les progrès réalisés, identifient et corrigent les médiocres performances dans certains domaines et, le cas échant, recentrent les objectifs de Lisbonne, en leur donnant la priorité et en confirmant leurs engagements.

La conjoncture favorable dans l'UE offre aux gouvernements un moment idéal pour restructurer les dépenses publiques, réduire l'endettement public et alléger les charges fiscales excessives. Un environnement macro-économique sain ne peut qu'accélérer le rythme des réformes économiques et structurelles requises pour relever les défis de la mondialisation, de la concurrence accrue et du vieillissement de la population européenne. L'amélioration de la compétitivité contribuera à son tour au développement durable.

Le développement de la "nouvelle économie" nécessite des marchés dynamiques et flexibles. Le rapport d'étalonnage de l'UNICE pour le sommet de Stockholm ("Économie nouvelle, économie renouvelée: une Europe dynamique en chantier") analyse les facteurs critiques pour le développement de la nouvelle économie et l'amélioration de la compétitivité en Europe. Nombre de ces questions seront examinées à Stockholm, et les États membres sont invités à tenir leurs promesses: ce n'est pas moins que l'avenir de la compétitivité européenne qui est en jeu.

Priorités de l'UNICE pour le sommet de Stockholm

1. Lancer l'euro et achever le marché unique

- ? Les milieux d'affaires s'inquiètent du manque de sensibilisation et de confiance du public dans l'euro. Il est clair que les principaux messages, sur les avantages et implications de la monnaie unique, ne passent pas. Les États membres doivent, dès aujourd'hui, intensifier les campagnes de sensibilisation et d'information du public afin d'assurer la bonne introduction de la nouvelle monnaie.
- L'achèvement du marché unique demeure l'objectif cardinal pour que les entreprises européennes puissent opérer et concourir avec succès à travers les frontières. L'un des besoins les plus pressants touche l'achèvement d'un marché unique des services, notamment financiers. A cet égard, les éléments clés du <u>plan d'action pour les services financiers</u> doivent être mis en œuvre d'ici 2003. Les États membres devraient montrer leur volonté de devancer les délais fixés, en adoptant les suggestions du rapport Lamfalussy quant à une utilisation accrue des législations cadres. Quant aux <u>services postaux</u>, l'UNICE appelle les États membres à libéraliser pleinement tous les services de courrier direct et transfrontière d'ici 2003.
- L'arrivée de l'euro met en lumière les <u>obstacles juridiques et fiscaux</u> qui subsistent au bon fonctionnement des entreprises pan-européennes. L'adoption rapide d'un <u>statut de la société européenne</u> adéquat, comprenant un régime fiscal optionnel adapté, revêt une grande importance, de même que la création d'un <u>prospectus unique</u>, utilisable dans tous les marchés de capitaux de l'UE, et la libéralisation des règles d'investissement pour les fonds de retraite complémentaire, de manière à favoriser les investissements transfrontières.
- ? Le développement de la nouvelle économie doit être étayé par une <u>politique de concurrence</u> adaptée et une égalité de conditions au sein du marché unique. Dans ce cadre, il convient comme convenu à Lisbonne de suivre les progrès dans la réduction des aides d'État.
- ? Concernant la compétitivité de <u>l'approvisionnement énergétique</u> de l'Europe, IUNICE salue la préparation, par la Commission, d'une nouvelle série de mesures de libéralisation des marchés de l'énergie. L'ouverture effective des marchés <u>de l'électricité et du gaz</u> devrait être achevée pour 2004 au plus tard. Les entreprises craignent toutefois que les avantages de ces mesures ne soient neutralisés par de nouvelles sanctions fiscales résultant de certaines des lignes directrices fixées par le livre vert de la Commission sur la sécurité d'approvisionnement énergétique.
- L'adoption par le Conseil et le Parlement européen du "paquet" sur les infrastructures ferroviaires est à saluer, dans la mesure où elle ouvre la voie à la <u>libéralisation du transport international de marchandises</u>. Les États membres devraient mettre en œuvre ces directives aussi rapidement que possible et progresser dans le domaine de l'interopérabilité. La présidence suédoise est invitée à préparer le terrain pour un nouveau "paquet ferroviaire" qui achèvera le marché intérieur des transports par chemins de fer, en libéralisant le transport national de marchandises et le transport de passager.

2. Mettre en place une société de l'information européenne

? Le plan d'action "<u>eEurope</u>" est critique pour le développement de la société de l'information en Europe. Ce thème est largement développé dans le <u>rapport</u> d'étalonnage de l'UNICE 2001 sur la nouvelle économie. Les nouvelles technologies de l'information et des communications représentent un grand potentiel pour les activités des entreprises et pour une croissance économique génératrice d'emplois, mais des obstacles demeurent. Les institutions de l'UE peuvent être félicitées pour les progrès accomplis dans l'établissement d'un cadre juridique pour le commerce électronique, ainsi que dans le dégroupage de la boucle locale en matière de télécommunications.

- ? En ce qui concerne le "paquet télécommunications", l'adoption rapide de la directive-cadre et de la directive sur l'accès et l'interconnexion devrait recevoir la plus haute priorité. L'UNICE appelle le Conseil à ratifier les propositions relatives à la transparence et à la consultation inscrites dans la directive-cadre, car celles-ci sont essentielles au développement de services pan-européens et d'un véritable marché unique. Pour que l'Europe reste en tête dans des domaines technologiques clés comme les communications mobiles, la directive sur l'accès et l'interconnexion devrait chercher à n'appliquer à ces secteurs que le minimum de réglementation nécessaire.
- ? L'UE devrait également encourager les États membres à mettre en place, en privilégiant les meilleures pratiques, les conditions qui favoriseront un accès effectif aux infrastructures à large bande passante, ainsi qu'à assurer l'adoption rapide d'un accès électronique généralisé aux services publics. L'UNICE invite également la Commission à évaluer les licences UMTS mises aux enchères et leur impact sur le développement et la compétitivité futurs du secteur européen des télécommunications.
- La confiance des consommateurs dans le commerce électronique doit être renforcée, et les milieux d'affaires reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer à cet égard. Ils considèrent cependant que le Règlement de Bruxelles n'offre pas d'avantage réel au consommateur et dissuadera les entreprises, surtout les PME, d'adopter le commerce électronique. Les prochaines propositions "Rome II" ne peuvent compromettre le marché unique établi, ni les principes de reconnaissance mutuelle. L'UE doit continuer à rechercher des solutions de résolution à l'amiable des différends, au profit des consommateurs comme des entreprises. L'UNICE accueille donc favorablement les initiatives "EEJ-Net" et "e-confidence". La création d'un nom de domaine générique ".eu" et l'adoption de règles équilibrées en matière de cybercriminalité contribueront également à renforcer la confiance du consommateur au niveau de l'UE. Il est essentiel également de préciser rapidement les règles d'imposition du commerce électronique.
- Puncipaux obstacles à une Europe électronique est le manque de compétences informatiques un problème qui s'aggravera à mesure du développement de la société de l'information en Europe. Ceci souligne l'importance fondamentale d'une initiation à l'informatique dans l'enseignement primaire et de l'approfondissement continu de ces compétences tout au long de la vie, afin de permettre la création dans l'UE d'infrastructures de la connaissance de première qualité. A court terme, les États membres devraient envisager des mesures pour combler la pénurie de compétences à travers des politiques d'immigration plus ouvertes.

3. Promouvoir la recherche et l'innovation

La compétitivité et la création d'emplois en Europe sont tributaires, dans une large mesure, de la capacité de l'Europe à innover et à transformer les idées en opportunités économiques. Les cadres financiers et fiscaux à l'appui de la R&D en entreprise, y compris un accès plus aisé pour les PME, sont des facteurs cruciaux pour relever ces défis. Il est capital également d'intensifier la coopération entre l'industrie et le monde universitaire en matière de recherches et d'innovation. Ce devrait être un objectif spécifique du sixième programme-cadre de recherche et développement technologique 2002-2206 (6e PCRDT).

- ? En outre, les entreprises devraient être associées de plus près aux séries d'activités prévues par le 6e PCRDT. L'<u>implication des entreprises</u> devrait constituer l'un des principaux critères de définition des activités appuyées par l'UE dans certaines disciplines scientifiques et techniques. L'UNICE appelle la Commission à veiller à ce que la mise en œuvre des nouveaux instruments potentiels, introduits par le 6e PCRDT, n'aille pas à l'encontre des efforts précédents de simplification des procédures.
- ? Il convient, en priorité, d'établir au niveau de l'UE un cadre adéquat de protection des droits de propriété intellectuelle qui reflète les impératifs des nouvelles technologies, et en particulier la brevetabilité des inventions liées au logiciel. Les novateurs et entrepreneurs devraient être en mesure de faire breveter leurs idées rapidement, aisément et pour un coût abordable ce que devrait permettre l'introduction d'un brevet communautaire. Un tribunal communautaire unique, spécialisé dans le brevet, représenterait une avancée significative et apporterait, en particulier aux PME, des avantages considérables, vitaux pour le progrès de l'innovation.

4. Améliorer le climat pour l'esprit d'entreprise

- ? L'esprit d'entreprise, c'est-à-dire la génération réussie de succès commerciaux à partir d'idées novatrices, est fortement influencé par l'environnement des entreprises: il est favorisé ou entravé par le cadre réglementaire. Pour instaurer en Europe un climat plus propice aux entreprises, les États membres devraient s'attacher avant tout à simplifier les règles, rationaliser les procédures (surtout pour le démarrage d'une entreprise), réduire la <u>bureaucratie</u> et abaisser la <u>charge fiscale</u> pesant les entreprises, y compris la fiscalité sur le travail. Il convient d'améliorer le suivi de l'étalonnage dans ces domaines.
- Ceci devrait être complété par une unité indépendante de la Commission, chargée d'évaluer l'impact sur les entreprises des propositions législatives et réglementaires, et par la promotion de l'autodiscipline et de la co-réglementation chaque fois que possible. Des analyses coûts-bénéfices transparentes sont nécessaires pour les nouvelles législations et réglementations. Le cadre fiscal et financier de l'UE devrait être adapté pour permettre aux entreprises, surtout aux PME, de tirer parti des possibilités transfrontières offertes par le marché unique. Un statut de société privée européenne devrait être créé, qui réponde aux besoins des PME. Les États membres sont invités à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur le capital-risque, pour s'assurer que les entreprises disposent d'un accès compétitif aux capitaux dont elles ont besoin.

5. Promouvoir la flexibilité et l'efficacité des marchés du travail

- L'accent devrait être mis, désormais, sur l'augmentation des <u>niveaux de compétence</u> et sur la <u>mobilité de la main-d'œuvre</u>. Le chômage n'a cessé de diminuer, en moyenne, dans l'UE et pourtant le taux d'emploi reste faible. Les États membres devraient faire leurs les objectifs d'augmentation du taux d'emploi, en particulier des femmes et des travailleurs plus âgés. Tous les pays d'Europe, confrontés au défi majeur d'une <u>population vieillissante</u>, devront réformer leurs systèmes de sécurité sociale pour en assurer la viabilité future. Le sommet de Stockholm devrait décider de mettre l'accent sur davantage de progrès dans le développement des régimes de retraite financés.
- ? La capacité et la volonté de la main-d'œuvre de traverser les frontières sont un facteur clé pour rencontrer les <u>manques et pénuries de compétences</u> localisés, et sont fortement tributaires de plusieurs éléments, dont la <u>transférabilité des droits à pension</u>,

la capacité des entreprises à établir des <u>régimes de retraite pan-européens</u> et d'autres aspects liés à la sécurité sociale. Le débat actuel sur l'offre de retraites complémentaires est au cœur du sujet – et l'Europe doit aller de l'avant rapidement vers des <u>régimes durables</u> qui puissent appuyer une main-d'œuvre mobile, en mesure d'évoluer.

- ? Il incombe largement aux États membres d'agir dans ces domaines, et l'UNICE est favorable à l'utilisation de la méthode de coordination ouverte pour régler les questions liées au marché du travail. Toutefois, il est inutile d'ajouter un processus de coordination à la politique de l'emploi, sauf pour le groupe à haut niveau sur la protection sociale de consulter les partenaires sociaux nationaux.
- L'économie et la société européennes sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis, et les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour assurer que tous les citoyens peuvent bénéficier des révolutions techniques induites par la société de l'information. Sur fond de mise en place des conditions indispensables à une Union compétitive, la promotion de <u>l'intégration sociale</u> et de <u>l'apprentissage tout au long de la vie</u> demeure une mission clé des décideurs de l'Europe, à tous les niveaux appropriés.

Le sommet de Stockholm offre aux chefs d'État et de gouvernement une première occasion de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de Lisbonne. Pour eur conserver leur crédibilité, le sommet de Stockholm doit maintenir la dynamique et l'orientation du processus en réexaminant, d'un œil critique, la progression dans la mise en œuvre des mesures arrêtées, aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne.